Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 396 Subvention (3.000 euros) à la SARL Live Stories (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL Live Stories (3e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la SARL Live Stories, 60, rue des Tournelles (3e) pour l'organisation des manifestations Live Magazine et Live Mag Académie en 2017. 2017-05752 188238.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO